ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 47 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les colonies israéliennes dans le Territoire Palestinien Occupé (TPO) ont été déclarées contraires au droit international par la Cour internationale de Justice (CIJ);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de sécurité des Nations unies a réaffirmé que la création par Israël de ces colonies constitue une violation flagrante du droit international;

CONSIDÉRANT QUE le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le TPO a conclu que ces colonies constituent un crime de guerre;

CONSIDÉRANT QUE le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme estime que ce crime de guerre est susceptible d'engager la responsabilité pénale individuelle des personnes impliquées;

CONSIDÉRANT QUE la CIJ a reconnu l'existence d'un risque plausible de génocide de la population palestinienne de Gaza;

CONSIDÉRANT QUE la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans le TPO a conclu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël a commis un génocide est atteint;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a 14 milliards de dollars d'investissements dans des entreprises complices de crimes de guerre et de génocide israéliens.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de s'assurer que la CDPQ se départe de tous ses investissements associés à des violations du droit international et mette en place un processus transparent pour s'en assurer.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Haroun Bouazzi
Député de Maurice-Richard

25 septembre 2024

Date de signature de l'extrait